

Vendredi 26 avril 2013

Pour une meilleure effectivité des processus de justice transitionnelle, penser des stratégies au plus près des réalités locales

YAOUNDE- La 3^{ème} conférence régionale sur la justice transitionnelle (Yaoundé III) organisée par le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'homme et la Démocratie en Afrique Centrale (le Centre), le Ministère français des Affaires Étrangères et Européenne et le Département fédéral des affaires étrangères suisse, s'est tenue à Yaoundé, Cameroun, du 22 au 24 avril 2013, sur le thème : « *Pour une meilleure effectivité des processus de justice transitionnelle, penser des stratégies au plus près des réalités locales* ». La conférence a réuni une cinquantaine de praticiennes et praticiens du Burundi, de Côte d'Ivoire, de Guinée Conakry, de la République Centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Tchad. Ces représentantes et représentants de la société civile, des gouvernements et du monde académique ont échangé pendant trois jours sur leurs expériences respectives et capitalisé sur les leçons apprises des contextes tunisien et togolais, le tout, selon une méthodologie participative qui avait pour objectif de mutualiser les savoir-faire et de partager les expériences afin d'améliorer l'effectivité de leur démarche dans leur contexte. Ces échanges ont également favorisé le renforcement de leurs savoir-faire.

A l'issue de ces trois jours d'échanges, les participant/es ont mis en exergue les idées nouvelles et/ou porteuses que sont l'institutionnalisation des mécanismes de justice transitionnelle pour renforcer leur légitimité, l'utilité de se projeter dans le futur pour trouver des solutions aux défis actuels et la coordination des processus de justice transitionnelle en vue de leur intégration régionale dans le système africain.

Les éléments que ces praticiennes et praticiens souhaitent approfondir dans un futur proche sont le *mapping* des conflits, des crises et des violations des droits de l'homme, le plaidoyer pour des Commissions vérité et réconciliation fonctionnelles et assorties de mécanismes de suivi ainsi que de moyens de mise en œuvre des recommandations et enfin, une articulation entre justice transitionnelle et justice traditionnelle pour une meilleure prise en compte des spécificités locales.

Le Centre continuera à créer et à promouvoir des espaces d'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les praticien/nes de la région à travers des ateliers nationaux et régionaux, ainsi que par la mise en place et l'opérationnalisation d'une plateforme numérique dédiée à la justice transitionnelle en Afrique francophone.

Pour mémoire, le Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'homme a été désigné en 2004 par le Secrétaire Général de l'ONU comme leader thématique en matière de justice transitionnelle. Ainsi, le Centre des Nations-Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale a initié un programme de justice transitionnelle en partenariat avec le Ministère des Affaires Étrangères français et le Département fédéral des affaires étrangères suisse en 2006 et 2009. Ces conférences avaient pour objectif de familiariser les praticien/nes d'Afrique francophone au concept de justice transitionnelle. **FIN**